

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE BEUZEC CAP SIZUN
SEANCE DU 14 MAI 2012**

Le 14 Mai 2012, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 3 Mai 2012, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal en Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean PICHON, Maire.

Conseillers en exercice	Conseillers présents ou représentés
14	12

Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception de Messieurs Jean-Yves LE BRUN et Ronan BARIOU, absents et excusés.

Date de la convocation
3 Mai 2012
Date d'affichage
3 Mai 2012

Secrétaire de séance :

Madame Isabelle SERGENT a été nommée secrétaire de séance.

1 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2012

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

✓ **Décide d'attribuer** aux associations les subventions suivantes :

1) Associations de Beuzec

- Club des Aînés : 100,00 €
- Etoile Sportive Beuzécoise : 1.500,00 €
- Groupe des Bruyères : 2.000,00 €
- Kei Shin Judo Club : 300,00 €
- Pen ar Dub : 250,00 €
- Société de chasse « Coq des Bruyères » : 200,00 €

2) Associations conventionnées

- Cap Accueil : Art à la Pointe : 500,00 €

3) Associations scolaires et établissements assimilés

Une subvention annuelle de 23,00 € est accordée à chaque enfant de la commune participant à une activité pédagogique pour les établissements scolaires suivants :

- APEL Ecole Notre Dame de la Clarté – Beuzec-Cap-Sizun : 1.380 €
- OGEC Ecole Notre Dame de la Clarté – Beuzec-Cap-Sizun (subvention à caractère social cantine) : 3.500,00 €
- Ecole Maternelle et Primaire de Notre dame de Roscudon - Pont-Croix : 575,00 €
- Ecole Henri Matisse – Pont-Croix : 276,00 €
- Ecole Pierre Le Lec – Audierne : 161,00 €
- Collège Notre Dame de Roscudon - Pont-Croix : 368,00 €
- Collège Privé St Joseph - Audierne : 276,00 €
- Collège de Locquéran - Audierne : 46,00 €
- IME – APEI - Kerlaz : 23,00 €

4) Associations extérieures à Beuzec

- Amicale des Maires du Finistère – Brest : 328,86 €
- Association des parents et amis de personnes handicapées mentales – Quimper : 40,00 €
- Association Pat'Club – Audierne : 40,00 €
- Cap-Sizun Cyclisme – Plouhinec : 20,00 €
- Cap Solidarité – Plouhinec : 332,70 €
- Croix d'or du Cap-Sizun : 100,00 €
- Entente pongiste du Cap : 100,00 €
- France Alzheimer 29 : 50,00 €
- Hand-ball club du Cap-Sizun – Pont-Croix : 90,00 €
- Mondial Pupilles - Primelin : 190,00 €
- S.N.S.M. Station de Douarnenez : 100,00 €
- Tennis Club du Cap-Sizun – Plouhinec : 30,00 €
- Ar redadeg evit ar brezhoneg – Mordelles : 200,00 €
- Centre d'information sur les droits des femmes et des familles – Brest : 100,00 €

Délibéré par le Conseil Municipal en session ordinaire.

A Beuzec-Cap-Sizun,

Le 14 Mai 2012

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean PICHON.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212900088-20120514-201214MAI01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/05/2012